

GAPS

Groupement pour l'Aménagement
du Pré-au-Blanc et environs
1806 St-Légier-La Chiésaz

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 mars 2024 à 20 h.00 Auberge communale de Saint-Légier

Excusés : M. Serge Ansermet, M. et Mme Lecci, Mme Florence Tinguely

1. ACCUEIL – Message du Comité

Après salutations et remerciements aux 15 membres présents, il est confirmé que, pour ménager les finances du GAPS, les Assemblées générales se tiendront dorénavant à l'Auberge communale.

2. PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale du 8 novembre 2023

Adopté sans modification.

3. RAPPORT DU COMITE

Rappel des activités déployées en 2023 ainsi que des modifications intervenues au sein du Comité, selon informations délivrées lors de l'AG tenue le 8 novembre 2023 (voir P.V.)

4. ETAT DES COMPTES 2023

Les cotisations et les dons ont été réjouissants en 2023, s'élevant à 3030 francs ! Après déduction des frais (gestion du compte postal, hébergement du site, frais liés aux 2 assemblées tenues en 2023), le bénéfice est de 1632 francs, et le « trésor de guerre » de 25'210 francs.

5/6. RAPPORT DES VERIFICATEURS DES COMPTES – Exercice 2023

M. J.-F. Greset, vérificateur des comptes avec M. Ch. Mueller, donne lecture du rapport établi après le contrôle opéré sur les comptes tenus en 2023 par M. P.-A. Poletti, en soulignant la qualité du travail entrepris avec une grande attention par ce dernier, qu'il remercie vivement.

Décharge est donnée par l'assemblée pour les comptes 2023 à M. Poletti, trésorier, ainsi qu'au Comité pour l'exercice 2023.

7. LA VEYRE DERREY – Etat des lieux

M. Filippozzi récapitule les divers projets concernant l'ensemble du secteur de La Veyre (RIVELAC, AGGLORIVIERA, PDCom, Règlement du Plan d'Extension). A ce jour, le PDCom de 2004 n'a pas été abrogé, et selon le Plan de Zones, aucune activité industrielle ou artisanale n'est prévue au sud de l'autoroute.

M. Carrard rappelle que le terrain de la Veyre-Derrey a été vendu par M. Jacques Ducraux et par l'hoirie Monod, représentée par M. Charles Burkhalter, à la condition qu'il soit dévolu à un centre sportif régional, ce qui est à l'origine du PDCom. Celui-ci a été retiré du site de la commune de Blonay-St-Légier, et la Municipalité n'a pas encore donné suite à la demande de M. C. Schwab de l'y remettre.

Éléments nouveaux, 2 interpellations ont été adressées au Conseil communal de Vevey, l'une par MM. S. Ansermet et J. Christen qui demandent la reprise du dossier et la création d'installations sportives, la seconde par M. Ansermet, qui se plaint de n'avoir pas été informé de l'existence du PDCom de 2004. Une autre interpellation a été déposée au Grand Conseil par M. Serge Aschwanden, député, demandant des explications sur le non-respect de la zone polysportive fixée à la Veyre-Derrey par le PDCom de St-Légier.

Levée des oppositions et recours

Le Canton a levé le 27 février les 34 oppositions au PA « La Veyre-Derrey », et le délai de recours est fixé au 15 avril.

L'assemblée confirme ce qui avait déjà été décidé lors de l'AG du 12 septembre 2022 et autorise le Comité à recourir, en utilisant les fonds à disposition.

Selon l'avocat consulté, les arguments juridiques ainsi que les diverses lacunes et omissions émaillant le projet constituent les principaux arguments du recours.

Il est signalé que les importants problèmes de circulation feront l'objet d'un recours par l'Association Transport et Environnement (ATE).

M. Boget relève que les autorités procèdent à un saucissonnage des zones, dans un périmètre mal défini, ce qui leur permet d'écarter d'un revers de main les nuisances dues à l'augmentation de la circulation, du bruit et de la pollution. Lui-même envisage également de faire recours.

Enfin, la « Décision Finale » relative au PA « La Veyre-Derrey » accompagnée du rapport d'impact et du plan est en consultation publique au Bureau technique de la Commune jusqu'au 1er avril 2024. Les membres du GAPS sont invités à aller consulter ce dossier et à y apporter leurs éventuelles remarques.

8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Néant.

L'assemblée est levée à 21 h 30 et les assistants invités à partager une petite verrée.

Au nom du Comité :



Muriel Burkhalter



Roger Carrard

4 avril 2024